Zeitschrift: Tätigkeitsbericht / Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und

Landschaftspflege = Rapport des activités / Fondation suisse pour la

protection et l'aménagement du paysage

Herausgeber: Schweizerische Stiftung für Landschaftsschutz und Landschaftspflege

Band: - (1979)

Vorwort: Le paysage des années quatre-vingts

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1. Le paysage des années quatre-vingts

Aujourd'hui encore nous assistons à de nombreuses interventions sur le milieu, lourdes de conséquences pour la nature et le paysage. Deux causes principales expliquent une telle situation.

Tout d'abord, un grand nombre de travaux en voie de réalisation sont basés sur des projets élaborés il y a fort longtemps et ne tiennent pas compte de la ressource-paysage. Il suffit de penser à ces constructions aberrantes sur des terrains qu'on se garderait bien aujourd'hui d'inclure en zone à bâtir et encore davantage de viabiliser! Voici quelques exemples importants. En 1971, l'Office fédéral de l'aviation civile autorise la réalisation d'un projet d'aérodrome de montagne avec piste en dur exigeant des terrassements (185'435 m³) et des constructions (30'970 m³) gigantesques. Situé à 2200 m d'altitude, à la Croix-de-Coeur au-dessus de Verbier, ce projet monumental dont les promoteurs espèrent toujours une réalisation prochaine, ne pourrait plus être approuvé aujourd'hui. Autre exemple. En 1962-1964 plusieurs communes grisonnes votent à faible majorité diverses concessions concernant l'exploitation hydro-électrique des eaux du Rhin antérieur (Ilanz I et II) sans prévoir un débit minimum restant qui suffise au maintien d'une vie aquatique.

Citons encore le gigantesque chantier de la route nationale 8 sur la rive gauche du Lac de Brienz. Mais dans ce cas au moins, on a cherché à réduire l'ampleur des atteintes au milieu naturel par de longs tunnels.

1.1. L'érosion sournoise de paysage

Mais en plus de ces réalisations importantes, d'innombrables autres atteintes, souvent modestes voire ponctuelles transforment notre paysage: dépressions que l'on comble, routes locales et chemins vicinaux que l'on élargit, murs de pierres que l'on remplace par du béton, arbres solitaires que l'on arrache, clairières que l'on transforme en monoculture d'épicéas. Ce type de changement du paysage, lent, sournois, est difficile à contrôler. Malgré toute nos connaissances, on n'arrive pas aujourd'hui et pour des raisons plus ou moins obscures à enrayer cette deuxième cause de dégradation de notre milieu naturel. Ce genre de petites atteintes au paysage, ponctuelles échappent à notre attention même si elles se passent au voisinage de notre domicile ou de notre lieu de travail. Nous ne réagissons plus. De cette manière le paysage, entité harmonieuse et source de vie, se vide finalement de tout contenu, de toute signification. Lisières arrachées, champs nus sans arbres ni buissons, surfaces quadrillées de routes asphaltées et bétonnées, alignements, lotissements et infrastructures inesthétiques deviennent un spectacle que nous voyons trop souvent. Cette deuxième forme d'érosion du paysage, lente et sournoise, a été relevée d'une manière particulièrement frappante par Klaus C. Ewald dans son ouvrage intitulé: «Der Landschaftswandel. Zur Veränderung schweizerischer Kulturlandschaften im 20. Jahrhundert». 1)

1.2. Carence dans l'application des lois

Dans son livre intitulé «Les voies de recours des associations pour la protection de la nature et du paysage dans le droit suisse» Enrico Riva 2) décrit encore un autre facteur responsable de la dégradation de la nature, du paysage et de l'aspect des localités. Dans les pages consacrées à une certaine carence dans l'application des lois il écrit: «Dans le domaine du droit courant sur la protection de la nature et du paysage, on se base sur des critères de valeur, de jugement et d'évaluation qui auraient besoin d'être complétés voire redéfinis».

- 1) Eidgenössische Anstalt für das forstliche Versuchswesen CH-8903 Birmensdorf, 1979.
- 2) «Die Beschwerdebefugnis der Natur- und Heimatschutzvereinigungen im schweizerischen Recht», Stämpfli & Cie AG, Berne, 1980.

Cette situation ne résulte pas d'un manque d'intérêt pour les objectifs de la protection de la nature et du paysage mais plutôt d'après Riva, d'une faiblesse du système administratif.

Traditionellement on a voulu voir en l'administration le seul gardien apte à sauvegarder les intérêts publics, parmi lesquels ceux de la protection de la nature et du paysage.

Mais l'administration n'est pas cet arbitre neutre qui peut juger des intérêts en jeu sans tenir compte des tâches spécifiques qui lui sont dévolues et de son système de valeurs propre. Encerclée par des intérêts divers, l'administration a de la peine à s'en dégager pour prendre un certain recul. D'autre part, se sentant lésé dans ses propres intérêts et se considérant cas unique, le privé les défend durement. L'autorité-confrontée avec de nombreux cas similaires lui oppose l'intérêt public, intérêt qui toutefois n'est pas le sien propre. C'est pourquoi la répartition des groupes d'intérêt ou d'influence au sein de l'administration acquiert une grande importance.

L'Etat intervient toujours davantage dans des domaines variés et souvent contradictoires.

Un service administratif se sent naturellement plus proche des intérêts publics liés à l'accomplissement de sa propre tâche que d'autres intérêts dont il doit également tenir compte. Ces derniers lui apparaissent alors comme un facteur de gêne dans son travail.

Il ne faut pas attendre de l'administration qu'elle mette sur un même plan et d'une façon tout-à-fait neutre ses propres intérêts et ceux des autres. Dans ses propres affaires, elle est juge et partie.

1.3. Manque d'une «conscience du paysage»

Dans les années quatre-vingts, sera-t-on convaincu de la nécessité de protéger globalement le paysage ou bien continuera-t-on à le détruire fragment par fragment? Il s'agit là d'une question de mentalité.

La pollution des eaux et la crise énergétique sont devenus des problèmes qui sensibilisent tout le monde. Mais il n'en est pas de même pour le paysage.

Les discussions parlementaires et les mass-media traitent de sujets innombrables et souvent combien futiles sur le bien-être de l'individu, de la société et de l'économie. Il serait tout aussi important si ce n'est davantage de se préoccuper du futur de notre paysage! Il est en effet plus difficile d'obtenir des moyens financiers pour la protection d'un paysage menacé que pour l'achat (au nom de la communauté) de biens culturels mobiliers ou pour financer la construction de bâtiments et l'amélioration de divers services.

Quand on aura compris que la protection de notre milieu est tout aussi importante que la plupart des préoccupations actuelles, on aura des moyens financiers à disposition et on pourra compter sur une application conséquente de la législation.

Au moment où ces lignes sont sous presse, la Fondation peut jeter un regard sur ses dix ans d'existence. Un travail important s'est réalisé en collaboration avec les organisations fondatrices (Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national, Ligue suisse pour la protection de la nature, Club alpin suisse, Association suisse pour le plan d'aménagement national, Fédération suisse du tourisme); mais celui qui reste à faire est immense. Outre ses propres travaux, la Fondation s'est toujours appliquée à rechercher des solutions réalistés et à donner une certaine impulsion à la protection du paysage en organisant diverses manifestations, concours, cours etc. avec d'autres associations et dans plusieurs instituts universitaires.

La Fondation se permet d'attirer l'attention sur le danger qu'il y aurait à sousestimer la situation et rappelle que notre paysage ne pourra plus assurer notre vie si dans les ans à venir il est autant exploité que ces trente dernières années.

· ::.